



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Jeudi 16 Février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

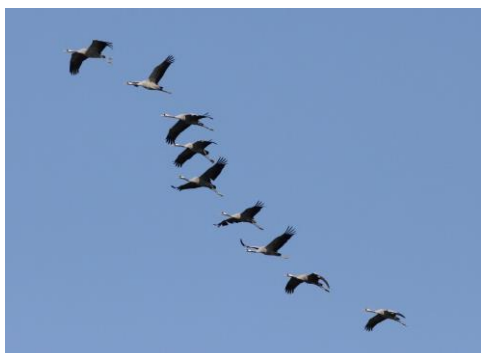
CONTACT

Aurélien DESCHATRES
Chargé de mission

03.26.72.54.47

Horaires secrétariat :
Du lundi au jeudi :
10h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Le vendredi : fin à 16h30.



Grues cendrées
© Denis Fourcaud



Grues cendrées
© Jean-Pierre Formet

Migration de printemps 2017 des Grues cendrées

La migration des Grues cendrées a réellement débuté le 28 janvier. Depuis le 13 février, on note une amplification des mouvements de migration sur la France et en Champagne-Ardenne. Ce sont les grues qui ont passé l'hiver en Aquitaine qui remontent actuellement. Elles seront suivies par la suite par les grues en provenance d'Espagne.

Elles regagnent les pays du nord et de l'est de l'Europe (Suède, Finlande, Allemagne, Pologne) pour se reproduire. La Champagne-Ardenne se trouve sur leur trajet. Elles peuvent ainsi y faire une halte pour certaines, en particulier sur les grands lacs champenois.

Le spectacle est visible par tous, il faut cependant être réactif car la migration prend fin en général autour du 10 mars. Il faut donc se rendre d'ores et déjà sur les lieux d'observation (Lac du Der, Ferme aux grues) pour voir ces grands migrateurs. L'agrainage à la Ferme aux grues a débuté le 15 février. Les grues sont nourries sur les parcelles de la Ferme pour concentrer les oiseaux et éviter les dégâts dans les cultures avoisinantes.

Deux journées de découverte des grues et des autres oiseaux du lac sont organisées le 26 février et le 5 mars 2017. En compagnie d'animateurs, vous partirez à la découverte des richesses ornithologiques de ce site d'exception. Renseignements auprès de la LPO au 03 26 72 54 47.

Si vous observez des grues en migration, n'oubliez pas de saisir vos observations sur le site internet Faune Champagne-Ardenne <http://www.faune-champagne-ardenne.org/>.

Grâce à un suivi fin, nous pouvons ainsi suivre les mouvements et connaître l'état d'avancement de la migration. Au total, ce sont plus de 350 000 grues qui sont concernées.